

COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

Conseil municipal du vendredi 14 septembre 2018 à 20h30.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français
s'est réuni au lieu habituel de ses séances
après convocation légale en date du vendredi 7 septembre 2018
en session ordinaire, sous la présidence du maire Yves MAURICE.*

13 Présents : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Catherine DUC, Claude DANLOUE, Josette NICOLIN, Christian BAUD, Eric MOREL, Myriam FUMEY, Olivier MAGNIN, Max WETSTEIN, Sylvain BOUCHER, Stéphanie GIBERT.

1 Absente excusée avec procuration : Nathalie DECORBEZ donne procuration à Sylvain BOUCHER.

0 Absent excusé

14 votants

Secrétaire de séance : Max WETSTEIN

Session ordinaire

Début de séance : 20h30

Approbation en début de séance du dernier compte rendu de Conseil municipal du 27 juillet 2018, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Point d'information : Monsieur Stéphane CONDAMINE, par lettre en recommandée à Monsieur le Préfet du Doubs et à Monsieur le Maire de Pouilley-Français a fait part de son souhait de démissionner du Conseil municipal de Pouilley-Français pour raison personnelle, sa demande a bien été prise en compte et acceptée.

1. Délibérations :

● **Limitation à 30 km/h rue de la Fontaine et rue de Rompré :**

Considérant l'accroissement du trafic, le manque de respect du règlement du Code de la Route par de nombreux automobilistes et la présence de points sensibles, Monsieur le Maire propose de sécuriser certains tronçons de la voirie communale par la limitation à 30 km/h.

Il soumet au conseil municipal la limitation à 30 km/h dans la Rue de la Fontaine et dans la Rue de Rompré (angle chemin des Bormottes/Boismurie).

- de voter les crédits nécessaires aux équipements (panneaux de signalisation), il autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce concernant ces dispositifs, en particulier les arrêtés nécessaires aux limitations de la vitesse.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Ouverture de postes : agent technique 20 h échelon 1 et agent technique 35 h échelon 1 :**

En prévision d'un recrutement pour 2019 d'un agent technique (soit 20h ou 35h) nous devons faire une ouverture de postes dans ce sens.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Modification de la convention aides aux communes :**

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 24 mai dernier, la Communauté d'agglomération du grand Besançon adresse à la commune la nouvelle convention sur le dispositif Aide aux communes, qui a été modifiée pour prendre en compte le développement de services communs et pour présenter le principe d'un règlement général d'utilisation du dispositif et les conditions spécifiques pour le prêt de matériel.

La convention signée devra être transmise à la CAGB, en précisant le niveau d'adhésion de la commune, pour une signature du Président.

Notre commune adhère actuellement au dispositif au niveau 2B et souhaite conserver ce niveau.

Au préalable, il convient de soumettre cette nouvelle version de la convention au Conseil municipal afin qu'il autorise M. le Maire à la signer.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Demande de subvention auprès de la CAGB, du Conseil départemental et DETR, pour les travaux de rénovation extérieur du bâtiment de la mairie pour 2019 :**

Principaux postes de dépenses	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Déplacement de paraboles en toiture	Antennes Pepiot Sécurité EURL	1 396.00 €	1 675.00 €
Remplacement des gouttières	Les Toits Comtois	2 866.10 €	3 439.32 €
Crépi/peinture sur boiserie/zinguerie	Façades Bisontines	35 454.00 €	38 999.40 €
	Entreprise PRIEI	24 514.00 €	26 965.40 €
Volets roulants	CPL	2 364.00 €	2 836.80 €
Cache coffre volets roulants	CPL	3 014.00 €	3 616.80 €
Déplacement des branchements	ENEDIS (estimation)	1 200.00 €	1 440.00 €
	Orange(estimation)	800.00 €	960.00 €
Boîte aux lettres	Mag équip	595.00 €	714.00 €
Branchement électricité	Bardey (estimation)	1 800.00 €	2 160.00 €

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

● **Modification du PLH (Programme Local de l'Habitat) :**

A la suite de l'extension du périmètre communautaire réalisée le 1er janvier 2017, et conformément aux dispositions de l'article L. 302-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à l'élargissement ou à la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale, le PLH du Grand Besançon doit être modifié ou révisé avant fin 2018. Le Grand Besançon a donc prescrit, par délibération en date du 24 mai 2018, l'engagement d'une procédure de modification du PLH.

Cette procédure ne devant pas porter atteinte à l'économie générale de l'actuel PLH, les objectifs poursuivis par la modification relèvent de trois ordres :

- L'obligation de déterminer des objectifs de production de logements dans les communes ayant intégré le Grand Besançon le 1er janvier 2017, avec pour ambition d'assurer également une répartition cohérente des besoins en termes de logements conventionnés. La modification du PLH proposée s'appuie sur les objectifs communaux actés par les anciennes intercommunalités d'appartenance des

15 nouvelles communes dans le cadre de la mise en œuvre du Scot (Schéma de cohérence territoriale) de l'agglomération bisontine,

- La nécessité d'actualiser les périmètres d'exonération du Supplément de loyer de solidarité (SLS), ceux arrêtés dans l'actuel PLH étant devenus obsolètes,
- La prise en compte des fusions de communes intervenues dans le Grand Besançon depuis 2013.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

• **Demande pour le cirque Européen pour le 6 et 7 avril 2019**

Le cirque Européen sollicite l'autorisation d'installer son chapiteau dans notre commune afin d'y présenter notre spectacle pour les 6 et 7 avril 2019.

Il est équipé de manière autonome et il peut s'installer sur tout endroit (place, parking, terrain de pétanque, etc..) sans aucune dégradation. Il propose de laisser à la Mairie une caution, fixée par nos soins, pour garantie. Il souhaite notre accord pour cette date, et ils seront attentifs au respect des lieux mis à leur disposition (calme, nettoyage et propreté).

Il est demandé également l'autorisation de procéder à leur publicité par affiches (récupérées après le spectacle) et par voiture radio.

Le Conseil municipal se prononce par 11 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

• **Fonds de Solidarités pour le Logement (FSL) :**

Le **Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)** est le second outil du **PDALHPD** dont l'objectif est de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier. En 2017 plus de 500 ménages en difficultés du Doubs ont été accompagnés par les travailleurs sociaux dans le cadre du dispositif mis en place.

Ce fonds est alimenté par la contribution du Département (23 000€ en 2018) et par les participations volontaires des communes ou leurs groupements, de la Caisse d'allocations familiales du Doubs, de la Mutualité sociale agricole.

Dans le cadre de cette politique publique de solidarité, et de leur rôle aux côtés des personnes les plus en difficultés, la commune est sollicitée afin de renouveler sa contribution au titre de l'année 2018 à ces deux dispositifs.

Le niveau attendu de notre participation est de 0,61 € par habitant pour le FSL et de 0,30 € par habitant pour le FAAD étant précisé que les groupements de communes ont été sollicités comme chaque année.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix contre.

• **Assurance risques statutaires :**

Compte tenu de la proposition de Groupama (5,35%) vis-à-vis du Centre de gestion (5,95%) et après renseignement et comparatif auprès de Groupama, le maire propose au conseil municipal de retenir ce dernier.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour retenir Groupama

et

se prononce par 1 voix pour, 1 abstention et 12 voix contre l'option charges patronales ce qui fait économiser environ 800 €.

• **Droit de préemption sur un terrain à vendre :**

L'office notarial de ST Vit est chargé d'établir un acte de vente d'un bien situé à A la noue, à Pouilley-Français (25410) cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZM	255	A la noue	00 ha 43 a 20 ca

Il nous est demandé de bien vouloir nous prononcer sur le droit de préemption ou non de la commune sur ce terrain.

Le Conseil municipal se prononce par 11 voix pour que la commune ne fasse pas usage de son droit de préemption sur le terrain cité, 1 abstention et 2 voix contre.

● **Etat d'assiette des coupes pour 2018-2019.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de POUILLEY-FRANCAIS d'une surface de 90.64 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- la mise en œuvre du régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.
- conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable et préserver la biodiversité ;

La délibération concernant l'exploitation des robiniers est faite de manière simultanée avec celle de l'Etat d'assiette 2019-2020 : 151 m3 en hêtre et chêne, 237 m3 de houpier (contrat en bois de chauffage, le reliquat en affouage).

La coupe a été visitée avec le responsable travaux forestiers (RTF), il y aura des heures de câblage prévues dans le devis 2018.

Les frênes charalés d'un diamètre inférieur à 20 cm seront nettoyés par deux habitants de la commune sans compensation financière.

Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.

Infos et tour de table :

- Lettre N°24 fin octobre,
- Chiens en divagation et déjections canine (achat de sacs et nouvelles affichettes),
- Taille des haies sur l'espace public faire un rappel aux principaux habitants,
- Sécurité chemin des Bormottes/St Vit (la commission étudie plusieurs solutions),
- Dépôt sauvage de poubelles : arrêté municipal en cours (document joint),
- Point sur le solde financier (positif) de la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois,
- Référents action citoyenne en lien avec la gendarmerie : 6 personnes de PF inscrites,
- Point sur les travaux, il reste la fin de l'éclairage public,
- Prévision 2019 pour les travaux (projet joint),
- Inscription affouage dans la lettre N°24,
- Sécurisation rue de la Joliotte : redéfinir le projet, le présenter en Conseil municipal et ensuite, seulement, inviter les habitants concernés à la mairie pour une information et concertation,
- Communauté urbaine de la CAGB (rappel document joint),
- Avis favorable du CTP du Centre de gestion pour le règlement intérieur qui sera présenté aux employées.

Fin de la séance : 22h35

Prochaine réunion de Conseil municipal le mardi 30 octobre 2018 à 20h00.

Yves Maurice, Maire de Pouilley-Français